

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES AU SUJET DU PREAVIS No. 8/10

Objet	Cinéma REX à Aubonne
Opération proposée	Transformations
Réalisation	Dans les meilleurs délais
Coût de l'opération	Fr. 250.000.-
Financement	Par trésorerie courante ou emprunt
Durée d'amortissement	Néant, la valeur des travaux sera portée à l'actif financier du bilan de la Commune
Planification de la dépense	Seul un montant de Fr. 100.000.- était prévu au plan quinquennal des investissements 2010-2014 ; celui-ci passera à Fr. 250.000.- dans le plan 2011-2015

Remarques

- _ Les transformations envisagées engendreront une plus-value du bâtiment.
- _ Au pire, en cas de faillite, la salle pourrait être affectée à d'autres activités.

Conclusion

Considérant

- a) Que le crédit demandé par la Municipalité est partiellement inscrit dans le plan d'investissement 2010-2014.
- b) Que ce montant de Fr. 250.000.- se trouve dans les limites fixées par le plan d'endettement communal.
- c) Qu'enfin, la caution de Fr. 550.000.- TTC reste dans le cadre de la limite de cautionnement accordé à la Municipalité le 28 novembre 2006 pour la législature 2006-2011.

la COFIN émet un préavis favorable auprès de la commission ad hoc pour l'octroi du crédit et du cautionnement demandés.

Le rapporteur :

Raymond Giger

Aubonne, le 2 novembre 2010

